

PREMIER DU JOURNAL:
Abon. annuel, . . . \$4.
Abon. semestriel, . . . \$2.
Frais de poste à part.
Qu'on doit informer le ler
de dernier mois de son
abonnement, lorsqu'on
veut le retirer et payer,
autrement, on s'engage
à continuer un autre.

LE JOURNAL DE QUEBEC,

MONITEUR DU PASSÉ ET DU PRÉSENT A L'AVANTAGE DE L'AVENIR.

PREMIER DES ANNONCES:
Première insertion:
5 lignes et au-des-
sous, 25.00
10 lignes et au-
dessus, 30.00
Au-dessus, par lig. 10
Toute insertion subse-
quente, le 1/2 de prix.

Ce journal se publie les MARDIS, JEUDIS et SAMEDIS, par AUGUSTIN COTÉ et JOSEPH CAUCHON, avocats, rédacteurs-propriétaires;—est très répandu en Canada, s'expédie dans les Provinces d'en bas, aux Etats-Unis, à Paris, à Londres, et aux îles de la Manche. On s'abonne à Québec, au bureau du Journal, pres de l'Archevêché. Les agents sont, pour Saint-Thomas, M. S. Couillard-Dupuis; Kamouraski, M. Alexis Gagné; Saint-Roch des Aulnets, Amable Morin, écr.; Saint-Jean-Port-Joli, M. le col. Fraser; Baie des Chaleurs, M. l'abbé des Ruiseaux; Saint-Hyacinthe, M. l'abbé Têreau. On reçoit les abonnements du district et de la ville de Montréal, et du Haut-Canada, directs, par la poste. Toutes lettres doivent être adressées en francs de port.

Extrait du Manuel de Temperance.

Le plus grand de tous les malheurs pour les peuples comme pour les individus, est de croire bien ce qui est mal, et de considérer comme bon ce qui est mauvais. Voilà la cause de tous les crimes, voilà la source de toutes les misères de l'homme. Aussi quand notre grand, notre éternel ennemi veut nous faire du mal, il lance un faux principe parmi nous; il commence par tromper les intelligences: et les crimes, les larmes et la désolation suivent de près. — Ainsi l'homme, aux noirs projets, sort de sa maison pendant la nuit profonde, il tient en sa main une torche. On dirait qu'il veut éclairer le voyageur, l'empêcher de s'égarer au milieu des ténèbres, mais non: depuis longtemps il nourrit la haine contre son ennemi et cherche l'occasion de se venger. Il s'avance; et le flambeau répand autour de lui une sombre lueur: son cœur palpite d'une joie infernale, son œil brille comme celui du tigre qui s'élance sur sa victime. Il regarde: personne ne le voit, personne ne le soupçonne, tout est dans le tranquille et mystérieux repos du sommeil; mais un cri d'alarme se fait entendre, on accourt de tous côtés. C'est en vain que chacun cherche à arrêter l'incendie. La flamme dévorante s'élance au-dessus des toits avec fureur, et bientôt les toits s'écroulent avec fracas. Une épaisse et noire fumée s'élance, en roulant sur elle-même, jusqu'à la nue, et porte la consternation dans le cœur de ceux-là même qui semblent le plus à l'abri du danger.

Ainsi, dans cette vallée de larmes, l'homme qui marche comme à tâtons au milieu des ténèbres, prend souvent pour une lumière bienfaisante le flambeau qui n'est allumé que pour porter partout la désolation et la ruine. Il faudrait une plume trempée dans le sang et les larmes, pour décrire tous les malheurs, les péchés secrets ou publics qu'à enfants, parmi nous, la fatale croyance que les boissons étaient bonnes et qu'elles étaient un de ces mille dons que Dieu a faits à l'homme pour l'aider à soutenir ou à réparer ses forces. C'est par ce faux principe que la mère en donne à son enfant malade: que le journalier en prend au milieu de ses pénibles travaux, que le Canadien de tout état a cru jusqu'à présent n'avoir rien de mieux à offrir, à l'ami ou à l'hôte qui le visite, qu'un verre de boisson: c'est parce qu'on les croyait bonnes qu'on en prenait entre les repas et en tout temps. Nous ne craignons pas d'être contredit par personne en le proclamant. C'est à l'abri de cette fausse croyance, de ce faux principe, que le démon a entraîné dans l'abîme de l'ivrognerie une foule d'hommes généreux qui semblaient par leurs vertus, leurs connaissances et leur caractère, le plus à l'abri de ce malheur; et qu'il a porté la honte et la misère hideuse dans tant de familles respectables qui, sans la boisson, seraient devenues heureuses et prospères. Mais de même que, dans la comparaison dont nous nous servions il n'y a qu'un instant, on aurait pu arrêter le plus flâneur et le plus destructeur incendie, en éteignant le flambeau dont on avait cru apercevoir, briller la lumière: ainsi on ne pourra détourner l'ivrognerie et les crimes que ce vice hideux traîne à sa suite, qu'en détruisant le faux principe que les boissons sont bonnes dans les mille et une circonstances où nous avions coutume d'en faire usage jusqu'à ce jour. Il faut prendre le mal à sa source, il faut frapper l'arbre à sa racine. Tant qu'on répètera et qu'on croira qu'elles sont bonnes dans toutes ces circonstances, elles seront recherchées, elles seront aimées; car il est dans notre nature d'aimer ce qui est bon.

Mon cher fils, a dit, jusqu'à présent, le père honnête et chrétien à son enfant, ne prends de boissons fortes qu'avec modération et suivant ton besoin; et par ses exemples, il lui montrait qu'il en avait besoin à tout moment, à tout propos: avant le repas, pour se donner appétit; pendant et après le repas, pour donner des forces à l'estomac, et aider la digestion; le matin, pour se donner bonne bouche; le soir, pour se reposer de ses fatigues; avec ses amis, pour les recevoir honnêtement; lorsqu'il faisait chaud, pour se rafraîchir; pendant les rigueurs de l'hiver, pour se réchauffer; en maladie, pour se rétablir; en santé, pour ne pas devenir malade; pendant le travail, pour se fortifier, et les jours de repos et de fêtes, pour les passer plus joyeusement; seul, pour se désennuyer; en compagnie, pour faire comme les autres, et répondre aux sântés qu'on lui proposait!

N'est-ce pas un fait que si, jusqu'à présent, le père disait à son enfant de ne prendre des boissons qu'avec tempérance et suivant son besoin, il lui prouvait que cette tempérance consistait à en prendre à tout propos et que ce besoin existait à tout moment? L'enfant malheureusement prenait plus garde aux exemples qu'aux conseils; aussi les deux ou trois verres par jour, qui lui étaient suffisants les premiers temps qu'il en faisait usage, ne suffisaient déjà plus quelques années plus tard. De ce prétendu usage modéré, comme on le voit, il n'y avait qu'un pas, qu'une ligne imperceptible à franchir pour tomber dans l'excès. Aussi, toujours en ce croyant tempéré et modéré dans l'usage des boissons, parvenait il souvent, en peu d'années, à se rendre presque au dernier degré de l'ivrognerie.

Alors si le prêtre charitable et zélé avertissait le jeune intempérant qu'il était temps de s'arrêter, qu'il courait à sa ruine, celui-ci paraissait tout étonné, et répondait: "Je ne suis pas un ivrogne, il n'y a pas de danger, je ne prends de boisson qu'à mon besoin" Et le père, effrayé des dépenses de sa maison, et de la prodigieuse quantité de boissons que ses enfants consommèrent, et des excès auxquels ils commençaient à se livrer, voulait les reprendre, il était presque toujours trop tard; on lui répondait: "Dieu merci, nous ne sommes pas des ivrognes, il faut bien recevoir ses amis, nous n'avons pas l'envie de faire de gros

sièretés à personne; nous ne prenons de boissons que pour notre besoin". L'épouse infortunée conjurait-elle son mari avec larmes de ne pas tant dépenser pour la boisson; lui faisait-elle voir que les enfants étaient presque nus; qu'il était temps de mettre quelque chose de côté pour les envoyer à l'école; que mille choses nécessaires manquaient dans la maison; elle ne recevait ordinairement, pour toute réponse, que ces paroles: "je travaille fort, et si je prends de la boisson, c'est que j'en ai besoin." Et malheur à la pauvre femme, si elle osait, après cela, se plaindre; quel qu'affreux blasphème prononcé avec fureur, et souvent des coups lui avaient bientôt fermé la bouche.

Critique Littéraire.

Lettre sur le Saint-Siège, par M. l'abbé Lacordaire, chanoine honoraire de Paris.

Il y a deux ans qu'un orateur chrétien, dont la vive et brillante parole avait remué les jeunes âmes, prit le chemin de Rome. Lorsqu'on se dévoue à la rude et sainte carrière de l'apostolat, le pèlerinage à Rome peut devenir particulièrement fécond en inspirations salutaires. C'est là que la pensée chrétienne habite dans toute sa solennité: c'est là qu'elle habite en quelque sorte dans son éternité immobile. La métropole du monde catholique a des souvenirs, des images, des aspects qui doivent saisir fortement l'homme accoutumé à vivre dans la contemplation de la vérité évangélique. Que de magnifiques exemples offerts au jeune prêtre qui a besoin de force, de courage et de consolation! Le pêcheur de Galilée, venu là pour annoncer un Dieu crucifié, frappé lui-même comme son maître, respirent à travers les siècles dans la personne d'un vieillard couronné, vieillard revêtu de la royauté de l'univers moral: le pauvre Pierre qui, pour toute demeure, avait, aux bords d'un lac, une cabane près de laquelle séchaient ses filets, apparaît radieux et immortel dans le plus beau temple que le génie des arts ait lancé vers les cieux. Les catacombes toutes peuplées d'ombres de martyrs, donnent de l'énergie à l'âme chrétienne. Si, dans son chemin d'apôtre, le jeune prêtre n'a point marché sans douleur, s'il a été éprouvé par les jugements humains, si son cœur souffrant a demandé d'être consolé, où trouvera-t-il de plus hautes, de plus complètes consolations qu'à Rome? Là, sur les débris de tant de dominations, dans ce grand tombeau des majestés humaines, dans cette poussière morte qui se présente à l'œil du penseur comme le dernier reste de tant d'opinions, de tant de bruits et de gloires; là, sur cette terre romaine qui nous apparaît comme quelque chose d'a part entre le temps et l'éternité, on oublie bien vite les soucis provenant des interprétations humaines, on juge les choses de ce monde bien autrement qu'ici-bas dans nos cités si troublées et si meublées par l'absence de Dieu: c'est du haut de la vérité éternelle qu'on regarde passer les discussions, les infaillibilités inentendues qui se disputent l'empire à grand bruit. L'atmosphère de Rome est donc salutaire au cœur et à l'intelligence de l'homme dévoué à l'œuvre apostolique; M. l'abbé Lacordaire a donc bien fait d'aller respirer dans ces régions élevées au milieu de l'air et du soleil, dans cette imposante demeure où tout est calme comme la vérité.

Un écrit de M. de Lamennais, dont nous avons rendu compte, le parti qu'on peut appeler celui de la démocratie religieuse, avait accusé Rome de se mettre en désaccord avec la situation présente, de se liguier avec les rois pour opprimer les peuples, et avait prôné l'autorité pontificale une prochaine et inévitable ruine. Pendant son séjour dans la ville de Saint-Pierre, M. l'abbé Lacordaire a pu comprendre la sagesse providentielle de Rome sur les points où l'injustice l'attaquait; il a écrit une lettre étendue pour expliquer la conduite du Saint-Siège et dissiper de pernicieuses erreurs. M. l'abbé Lacordaire observe avec raison que le Saint-Siège, comme tous les grands hommes et toutes les grandes œuvres, a le malheur de ne pouvoir être équitablement jugé par le siècle où il agit; immortel dans sa destinée, le Saint-Siège vit insulté entre sa gloire passée et sa gloire future, semblable à Jésus-Christ crucifié au milieu des temps, entre le jour de la création et celui du jugement universel.

L'auteur de la Lettre sur le Saint-Siège, voulant d'abord nous présenter Rome comme l'unité vivante du christianisme, nous fait voir tout ce qu'il y a de merveilleux et de complet dans l'unité; elle est la forme de l'être, la forme du vrai, la forme du beau; sans elle, point de vie, point d'intelligence, point d'amour. La foi évangélique, établissant chez les hommes la même pensée, les mêmes sentiments, les mêmes intérêts et les mêmes vœux, constituait dans l'univers une admirable unité, et versait une sève nouvelle dans les veines épuisées du genre humain. L'Eglise catholique une fois créée, il lui fallait un chef visible, un centre, un dépositaire permanent qui fût l'organe suprême de la parole évangélique, et la source inviolable de la communion universelle. C'est un vieillard qui est devenu la représentation vivante de l'Eglise, le chef d'une religion unique et d'une société répandue partout. Il y a des choses ingénieuses et quelquefois profondes dans la manière dont M. Lacordaire définit l'unité et amène la nécessité d'un chef de l'Eglise un et souverain; on pourrait reprocher peut-être à ce passage une tendance aux subtilités métaphysiques. J'aime mieux la noble simplicité de l'auteur, quand il nous montre le père des fidèles dans sa majesté poétique et sainte: "Ce vicair de Dieu, ce pontife suprême de l'Eglise catholique, ce père des rois et des peuples, il vit, il élève entre les hommes son front chargé d'une triple couronne et du poids sacré de dix-huit siècles; les ambassadeurs des nations sont à sa cour; il envoie ses ministres à

toute créature, et jusques en des lieux qui n'ont pas encore de nom. Quand des fenêtrés de son palais il laisse errer ses regards, sa vue découvre l'horizon le plus illustre qui soit au monde: la terre foulée par les Romains, la ville qu'ils avaient bâtie des débris de l'univers, le centre des chateaux leurs deux formes principales, la matière et l'esprit; où tous les peuples ont passé, où toutes les gloires sont venues, où toutes les imaginations cultivées ont fait, au moins de loin, un pèlerinage; le tombeau des martyrs et des apôtres, le concile de tous les souvenirs, Rome!..."

Tous ceux qui ont étudié, contemplé la situation de l'Italie, ont été frappés de sa mystérieuse prédestination à devenir le centre des grandes choses; l'Italie n'est point assez vaste, assez riche pour se contenter de son territoire et pour devenir chez elle et par elle-même une domination; mais elle est faite pour s'élever au loin, et son génie est destiné à fortement agir sur le genre humain. L'Italie a devant elle les horizons de l'Asie et de l'Afrique; du côté où le soleil se couche, il est un passage qui lui livre le monde américain. L'Italie s'offre à moi ainsi qu'un navire armé, chargé de franchir toutes les mers, de donner la main à toutes les nations et de les convoquer sur ses propres rivages comme étant le point où tous les horizons se découvrent, où chaque peuple qui se rencontre peut apercevoir sa patrie en se tournant vers un point du ciel. Cette destinée de l'Italie s'est accomplie une fois, alors que l'empire romain c'était le monde; et pour que rien ne manquât à la gloire de Rome, pour que les splendeurs de l'esprit fussent ajoutées dans son destin aux splendeurs de la matière, Rome, une seconde fois reine, est devenue le centre de l'univers moral: cette terre de Rome fut évidemment marquée au livre de Dieu.

M. l'abbé Lacordaire n'a point passé sous silence cette situation providentielle de l'Italie. Je citerai sa peinture de la campagne romaine, belle page où tout est admirablement vu, senti, exprimé. Après avoir parlé des quatre points qui dominent ou qui regardent l'Agro romano, l'auteur continue ainsi: "Entre ces quatre horizons dont aucun ne ressemble à l'autre, et qui luttent de grandeur et de beauté, s'épanouit, comme un large nid d'aigle, la campagne romaine, reste éteint de plusieurs volcans, solitude vaste et sévère, prairie sans ombre, où les ruiseaux rares creusent le sol et s'y cachent avec leurs saules, où les arbres qui se dressent çà et là sont sans mouvement comme les ruines que l'œil découvre partout, tombeaux, aqueducs, débris majestueux de la nature et du peuple romain, au milieu desquels la Rome chrétienne élève ses saintes images et ses dômes tranquilles. Que le soleil se lève ou qu'il se couche, que l'hiver ou l'été passe là, que les nuages traversent l'espace ou que l'air y prenne une suave transparence, selon les saisons et les heures, tout change, tout s'anime, tout pâlit; une nouveauté sans fin sort de ce fonds immobile, semblable à la religion dont l'antiquité s'allie à la jeunesse et qui emprunte au temps que je ne sais quel charme dont elle couvre son éternité. La religion est le caractère de cette incroyable nature: les montagnes, les champs, la mer, les ruines, l'air, la terre elle-même, mélange de la cendre des hommes avec la cendre des volcans, tout y est profond, et celui qui, se promenant le long des voies romaines, n'a jamais senti descendre dans son cœur la pensée de l'infini communiquant avec l'homme, ah! celui-là est à plaindre, et Dieu seul est assez grand pour lui donner jamais une idée et une larme."

POUJOLAT.

(A continuer.)

AGRICULTURE.

"La misère d'un peuple est incurable lorsque pour lui le temps n'a pas de valeur." Telle est l'observation d'un écrivain des plus grandes lumières, et rien de plus digne de l'attention de nos compatriotes. On ne peut pas dire que le Canadien manque toujours d'activité, ni qu'il ne soit pas capable de faire des travaux pénibles, c'est le contraire. Sans parler d'autres professions, notre cultivateur est fort et robuste et si quelque circonstance l'oblige à préserver son travail, il fera généralement dans un temps donné plus d'ouvrage qu'aucune autre espèce d'hommes que je connaisse.

Par malheur, je ne connais guère le prix du temps dont le sage emploi peut seul assurer le succès de tout espèce d'entreprise. Il arrive par cette raison qu'il laisse échapper souvent l'occasion de faire les choses et l'époque convenable, que s'il peut les faire ensuite ce n'est qu'à la hâte et d'une manière imparfaite. De là des pertes journalières qu'il s'éparpagnerait, s'il mettait plus de système dans la conduite de ses travaux de culture ou dans les soins de l'économie rurale.

Ceux qui connaissent la vie de campagne, peuvent dire si ses remarques ne sont pas d'une exactitude rigoureuse.

C'est l'habitude d'employer le temps d'une manière judicieuse, de ne jamais laisser passer celui de faire à propos les travaux qu'exigent la culture ou les soins de l'économie rurale qui seule est la cause des succès d'étrangers qui deviennent, pour nos compatriotes, au lieu d'utiles, de dangereux rivaux. Quoiqu'ils soient beaucoup moins capables que les Canadiens de soutenir de grandes fatigues, ils finissent au moyen d'une attention plus soutenue par recueillir de leurs travaux des fruits d'une plus grande abondance.

J'ai de puissantes raisons de croire que sur ce sujet je ne suis pas dans l'erreur. Au reste, si quelques personnes se persuadaient que j'y suis tombé, je les prierais de peser comme j'ai pu moi-même le faire depuis longues années, de ces faits contre lesquels on ne raisonne guère et qui laissent à peine des prétextes à la discussion.

Qu'on considère les prix qui se paient des produits de la terre ou de l'économie rurale dans les campagnes, on se convaincra qu'ils sont ceux des villes, même à des distances considérables. L'achat que pourraient faire ici comme ailleurs sur les lieux ceux qui se livrent à ce genre de commerce à des prix qui n'égaleraient pas ceux de la ville, ne seraient pas pour eux seuls une source de profits. Le cultivateur y gagnerait lui-même bien d'avantage encore.

Qu'on prenne la peine d'examiner pour celui-ci la porte qu'entraîne celle du temps pour ses travaux. La simple absence de toute surveillance durant l'espace d'une couple ou trois jours que dure un voyage de ville; la dépense qu'il y fait pour son logement, sa nourriture comme pour ses chevaux, la détérioration des voitures et des harnais qui s'usent et par fois se brisent. Les blessures qu'éprouvent ses chevaux dans des routes le plus souvent mal entretenues, qu'on dise ensuite, s'il est possible, de ne pas voir dans cette conduite, un véritable fléau pour le pays comme pour les particuliers.

L'occasion même que ces voyages fournissent constamment de satisfaire un goût trop commun pour les boissons spiritueuses si destructives de l'industrie comme de l'amour du travail, sont des sujets d'une haute importance et digne de l'attention de tout ce qui se trouvent d'amis de nos compatriotes et de tous ceux qui s'intéressent à leur prospérité.—Aurore.

DE LA CUISINE.

La phagotéchnie est l'art de bien manger. Notre but, en écrivant ces lignes, n'est point de faire l'éloge de cet art, qui se recommande suffisamment par lui-même, et auquel il n'est personne qui ne rende hommage à sa manière, soit ostensiblement, soit en secret. Notre intention unique est d'en retracer l'histoire.

Chez les peuples les plus anciens, nous voyons la cuisine honorée au point que les plus illustres personnages ne dédaignaient pas d'y mettre la main. La Bible nous représente Abraham mettant à la broche un veau tout entier, pour recevoir trois convives; dans le même livre, Rebecca apprête pour Isaac seul deux chevreaux. Si nous consultons Homère, nous y trouvons Eumée faisant rôti un grand porc de cinq ans pour traiter Ulysse et quatre officiers de sa suite; Achille, le grand Achille! aidé de Patrocle, le grand Patrocle! prépare un festin dans sa tente pour les députés des Grecs qui viennent l'inviter à se réconcilier avec Agamemnon. Du reste, tous les héros de l'Illiade faisaient eux-mêmes la cuisine. Ils n'en mangeaient peut-être pas mieux pour cela; mais à cette époque il s'agissait encore moins de manger bien que de manger beaucoup, et comme nous verons de le voir, on cuisait en conséquence. Les peuples primitifs, comme les enfants, ont toujours préféré la quantité à la qualité.

Les Athéniens furent les premiers, parmi les Grecs, qui introduisirent une certaine recherche dans la préparation de leurs mets; ils avaient des basses-cours abondamment fournies, et des pourvoyeurs qui parcouraient à leur intention les quatre bouts du monde; — dans ce tems-là le monde avait des bouts. — C'est à eux que les Romains empruntèrent le goût du luxe et de la bonne chère. Ce goût fut même poussé si loin à Rome, que sous les empereurs, il y avait des professeurs qui enseignaient aux gourmets la manière de boire et de mâcher.

Dès lors l'art culinaire devint réellement un art, et il fallut en abandonner la direction à des hommes spéciaux. Les premiers cuisiniers furent des esclaves mais ils ne tardèrent pas à captiver les bonnes grâces de leurs maîtres, qui les comblaient de dons et leur rendaient souvent la liberté. Antoine se montra encore plus reconnaissant: il recevait à souper Cléopâtre; cette princesse, aussi gourmande que belle, à ce qu'il paraît, vanta la délicatesse du repas assisôt son amant fit appeler le cuisinier et lui donna une ville en récompense.

A cette époque, les meilleurs cuisiniers venaient de Sicile; on leur donnait des prix fous. Un d'eux a été payé par un sénateur romain quatre talents, ce qui revient à dix-neuf mille livres de notre monnaie.

Ces cuisiniers étaient d'une habileté merveilleuse. Néron en avait un qui, avec du cochon seul, préparait des tourterelles, des poulardes, des canards et même du poisson, au point de s'y méprendre. Mais le plus célèbre en ce genre est le fameux "Trimalcion," dont nous parle Athénée. Lorsque Trimalcion ne pouvait se procurer des poissons rares et estimés, il savait si bien les imiter, pour la forme et pour le goût, avec des boissons communes, que les plus fins gourmets y étaient trompés.

Du reste, Louis XV avait également un cuisinier qui, le vendredi-saint, servait au roi un diner où paraissaient des volailles, des pièces de boucherie, du gibier; le tout fait avec des légumes accomodées au maigre.

D'après ce qui précède, il est facile de comprendre le degré d'importance que, sous nos rois, les cuisiniers sont parvenus à se donner. Bientôt leur profession devint une charge; ils prirent le nom "d'officiers de bouche," et se trouvèrent classés immédiatement autour des plus puissants seigneurs de la cour, auxquels étaient confiées les fonctions de grand panetier, et même sous Saint Louis, de grand "poulailler" du roi.

HIPPOLYTE ETIENNEZ.

Le Pilot dans un article sur le télégraphe électrique à l'adresse des journaux de Québec fait allusion à ce que nous avons dit sur le même sujet. Nous allons commencer par constater que nous ne nous sommes pas plaint de la conduite du bureau de commerce de Montréal à notre égard, au contraire nous avons instamment prié notre bureau de l'imprimer, en lui faisant comprendre qu'avec de pareils instincts Québec ne pouvait pas périr; personne au monde, le Pilot le sait bien, n'est plus ennemi que nous de ces jaloux locaux qui ne donnent pour tout résultat que du mal.

Il convient de consigner ici cet avis du Pilot qui n'est question de la ligne de Portland parmi ceux, à Montréal, qui se orientent pas à la possibilité d'une ligne télégraphique entre Halifax et Québec; c'est dire assez que le bureau de commerce de Montréal, s'est occupé de cette ligne de Portland, et le bureau de commerce de Montréal pèse lourdement dans la balance des opinions commerciales et industrielles de cette ville ou plutôt elle est le miroir de ces opinions. Mais, nous le répétons, nous n'en voulons nullement à ce bureau actif pour ses efforts en faveur de la prospérité de la capitale. Nous regrettons cependant que le Pilot, nous ne savons par quelle considération, par quel sentiment de délicatesse ou de charité, soutienne que le bureau de commerce de Montréal a agi avec prudence et sens commun en déclinant l'impraticabilité d'une ligne télégraphique entre Halifax et Québec, lorsqu'il affirme plus bas qu'il croit à la praticabilité de cette dernière ligne.

Le Pilot n'est pas heureux dans ses suppositions et ses prévisions quand il a supposé (au matter of course) que les citoyens de Québec complèteraient la ligne entre Montréal et eux, laissant à de futures considérations la prolongation de cette ligne à Halifax; et qu'en toute probabilité ce sera la démarche que ses voisins "les Québécois" seront forcés de suivre. Nous sommes convaincus au contraire que Montréal viendra à nous avant peu de temps pour cet objet au moins; ce serait faire injure aux citoyens de Québec que de croire qu'ils abandonneront leur projet. Tout en étant plein de la confiance que le télégraphe électrique entre Québec et Halifax sera sous peu de mois en opération, nous ne pouvons nous empêcher de exprimer une seconde et peut-être une troisième fois le regret que l'on n'ait pas dit de suite que la ligne irait jusqu'à Halifax et que la proposition de M. Aylwin ait été rejetée. Cette proposition une fois acceptée et le capital étant en grande partie souscrit, on ne nous aurait plus dit: votre projet est impraticable, venez vous joindre à nous pour l'exécution d'un autre projet et laissez à vos petits-fils le soin d'accomplir le dessein que vous avez conçu.

Nous sommes prêt à admettre qu'une ligne télégraphique qui, partant d'Halifax, passerait par Québec, Montréal, Kingston, Toronto, etc., serait intrinsèquement de la même utilité à toutes ces villes, parce qu'il n'y a ni distance ni temps assignés pour l'électricité. Mais, d'abord, hormis que vous ayez une ligne spéciale pour chacune des villes ci-dessus, attachée seulement au point de départ, la ville la plus rapprochée du terminus recevra la première les nouvelles et les dépêches pour les transmettre à la ville suivante, ainsi de suite: ce qui devra en dernier résultat produire une différence assez essentielle entre la première et la dernière ville, en faveur de la première, vu la transcription à faire à chacun des bureaux, transcription qui n'est pas, elle, instantanée, puisqu'il n'a pas fallu moins de trois heures pour transcrire le message du gouverneur de New-York au bureau télégraphique de la cité empire. Ensuite si cette première considération n'a pas de valeur, le tracé fait par la ligne télégraphique sera plus qu'un indicateur pour le chemin de fer que nous attendons en grande hâte. Pourquoi n'aurions-nous pas confiance dans cette indication, cette route, tracée par le fluide à la vapeur dans un siècle de prodiges industriels, lorsque les fondements gigantesques de la superbe Rome, de cette reine du monde, furent placés dans le sillon d'une charrue tracée par un aventurier. Enfin ce qui est plus fort que tout autre raisonnement, si une ligne télégraphique doit nous rapprocher de 48 ou même de soixante heures de l'ancien-Monde, avec lequel nous avons tant de relations, c'est à dire si lorsque par le moyen de cette ligne nous serons au fait des nouvelles européennes 48 ou 60 heures avant n'importe quel port maritime des Etats-Unis, pourquoi ne pas établir de suite cette ligne? pourquoi vouloir nous forcer à l'abandonner pour en accepter une qui ne peut tout au plus nous donner les nouvelles d'Europe les plus pressantes que deux ou trois jours après que le steamer transatlantique aura touché terre à Halifax? Il nous semble que cette prétention est profondément absurde en autant que ceux qui l'expriment sont convaincus de la possibilité de la ligne que nous sommes en voie d'établir. Ceux (nous ne disons pas le Pilot) qui veulent nous engager à abandonner notre projet pour prendre le leur savent parfaitement bien que, si une fois une ligne télégraphique était établie entre Québec, les autres villes du Canada et celles des Etats-Unis, il en serait fait de la ligne entre Halifax et Québec, parce que les parties intéressées se hâteraient de prolonger leur ligne jusqu'à Halifax via les Etats-Unis, rendant ainsi notre télégraphe national tout à fait inutile et conséquemment impossible. Admettons qu'intrinsèquement les avantages de deux lignes soient les mêmes, pourquoi, nous habitants du Canada et des provinces anglaises, ne pas encourager une ligne qui serait toute à nous, lorsque nous possédons le terminus auquel toute l'Amérique du Nord doit aller, et qu'au moyen de ce terminus, au lieu de demander des renseignements à l'étranger, nous pouvons forcer l'étranger de venir à nous? Nous ne comprenons pas par quelle fatalité l'on veut que ce qui est à nous, nous le recevions par une voie étrangère? Des personnes mal intentionnées sans doute, affirment que, la ligne télégraphique allant de Québec à Portland, il faudra bien que le chemin de fer suive la même voie, et qu'alors le chemin de fer d'Halifax n'aurait pas lieu.

Par la route de Temiscouata, le chemin court le long de la ligne américaine, sur la rive est de la rivière St. Jean l'espace de 35, entre les Petites et les Grandes-Chutes. Des établissements autour des moulins à seie, sur la Rivière du Loup, au fort Ingall sur le lac Temiscouata, il y a 6 maisons—34 milles. Au fort Ingall, on compte six maisons outre les casernes. Du fort Ingall au Dégel il y a point de maison—8 milles. Du Dégel aux Petites-Chutes on compte environ 20 maisons, presque toutes fermées jusqu'aux Petites-Chutes—26 milles. Des Petites aux Grandes-Chutes,—Établissements denses sur les deux rives du St. Jean. Des Grandes-Chutes à Aristook,—18 milles, une seule maison. Tout le reste est bien établie jusqu'à Frédéricton.

Le premier est la prise de possession de Laguna par le commodore Perry. Cet officier supérieur est venu lui-même en apporter la nouvelle à bord du *Missisipi*, entré à Norfolk le 12 janvier. C'est le 20 décembre qu'il s'est emparé de port mexicain, dans lequel il a détruit toute l'artillerie et toutes les munitions de guerre qui s'y trouvaient, ainsi que dans les forts.

Par contre, des renseignements officiels sont venus confirmer le revers éprouvé par les Américains en Californie. Seulement, ce revers n'a pas été aussi sanglant au lieu l'annoncé d'abord. Le 14 septembre a eu lieu un engagement dans lequel trois Américains ont été blessés et vingt-sept faits prisonniers; les Mexicains ont perdu un homme. A la suite de cet avantage, ces derniers mirent le siège devant Ciudad de los Angeles, qui capitula au bout de trois jours. Les avis reçus ne disent pas si les vainqueurs, à la tête desquels se trouvait le général Flores, ont poursuivi le cours de leur succès.

D'un autre côté, le steamer *Alabama* a apporté des nouvelles de Brazos Santiago jusqu'au 3 de ce mois, c'est-à-dire de quatre jours plus récentes que celles que nous avons enregistrées dans notre dernier numéro, et d'une nature beaucoup plus rassurante pour la situation de l'armée américaine. Il est vrai que des rumeurs sinistres avaient couru à Matamoros, où il n'était bruit que de batailles, de marches et de contremarches. On allait jusqu'à dire que la division du général Worth avait été coupée; que le général Worth s'était replié sur Monterey, et que le général Taylor était cerné dans cette dernière ville. Mais les lettres de Saltillo ne confirment aucun de ces incidents fâcheux; au contraire, le général Wool, qui se trouvait à Parras, ayant appris la présence dans le voisinage d'un corps d'observation mexicain, se serait mis aussitôt en marche, et aurait opéré sa jonction avec le général Wool, tandis que les divisions Twigg et Quitman arrivaient d'un autre côté. On présume aussi que le général Taylor a dû entrer peu de temps après dans Saltillo, où se trouverait ainsi réuni un effectif d'environ huit mille hommes. L'imminence du danger signalé par le général Worth a donc diminué de beaucoup.

D'ailleurs la marche et les projets de Santa-Anna contre Saltillo ne sont aujourd'hui rien moins que certains. D'une part, des lettres de San-Luis de Potosi du 17 décembre ne mentionnent aucun mouvement de l'armée mexicaine, ce qui est assez difficile à concilier avec la présence de Santa-Anna à trois jours de marche de Saltillo, que les émissaires américains ont signalés le 16 du même mois. De plus, il serait assez singulier que cette armée, signalée le 16, ne fût arrivée le 25, époque jusqu'à laquelle vont à peu près nos avis de Saltillo. Il se pourrait donc bien, en somme, que le général Worth n'eût eu à redouter qu'un péril imaginaire, et qu'il ne restât plus qu'à lui dire:

Remettez-vous, seigneur, d'une alarme aussi chaude. Nous ne serions pas étonnés, au demeurant que le mouvement de Santa Anna se trouvât définitivement démenti. Cette marche eût été, nous l'avons dit, une dérogation au plan formé par lui, lequel d'après nos renseignements particuliers, devait être immuable. Cependant il était possible qu'un changement d'idée eût été nécessaire par les nouvelles dispositions du général Taylor, et l'on ne saurait refuser d'admettre qu'une attaque imprévue contre Saltillo aurait pu avoir des suites désastreuses pour l'armée américaine. A cet égard nous ne saurions partager complètement les vues émises par le *Delta* de la Nouvelle-Orléans. "Le mouvement de Santa-Anna nous semble, dit ce journal, une démarche irréfutable. La grande force de sa position à San Luis consistait dans les immenses difficultés que l'armée d'invasion devait rencontrer en traversant un pays désolé. En marchant sur Saltillo, il donne à son ennemi l'avantage qu'il avait lui-même: il a à attaquer une place bien fortifiée, avec des hommes fatigués et mis en désarroi par une pénible route de trois cents milles. S'il échoue, sa retraite doit être désastreuse; s'il réussit, il ne fera que reprendre une place rendue, il y a deux mois, par les Mexicains sans brûler une amorce, et se mettre à une proximité dangereuse du centre des opérations militaires à Monterey."

D'ailleurs, des lettres mexicaines reçues par une maison de commerce de New-York, et auxquelles nous avons tout lieu d'ajouter foi, assurent que les projets

Table with 2 columns: Route and Distance. Includes entries like 'De Québec à Mérida 192', 'De Mérida au lac Metapédia 20', 'De la tête au pied du lac Metapédia 16', 'Du lac M. à Campbellton 60', 'Du détour de Pettediac à Chatham 90', 'De Chatham à Bathurst 48', 'De Bathurst à Campbellton 74', 'D'Halifax (N. E.) au détour de la rivière Pettediac 173', 'De Québec à Campbellton 284', 'De Campbellton au détour de la rivière Pettediac 208', 'à Halifax 669', 'D'Halifax à Québec par le portage de Temiscouata et Frédéricton 656', 'De Québec aux Grandes-Chutes 232', 'De Québec à Campbellton 280', '554'.

Par la route de Temiscouata, le chemin court le long de la ligne américaine, sur la rive est de la rivière St. Jean l'espace de 35, entre les Petites et les Grandes-Chutes. Des établissements autour des moulins à seie, sur la Rivière du Loup, au fort Ingall sur le lac Temiscouata, il y a 6 maisons—34 milles. Au fort Ingall, on compte six maisons outre les casernes. Du fort Ingall au Dégel il y a point de maison—8 milles. Du Dégel aux Petites-Chutes on compte environ 20 maisons, presque toutes fermées jusqu'aux Petites-Chutes—26 milles. Des Petites aux Grandes-Chutes,—Établissements denses sur les deux rives du St. Jean. Des Grandes-Chutes à Aristook,—18 milles, une seule maison. Tout le reste est bien établie jusqu'à Frédéricton.

NOUVELLES DU MEXIQUE.

Prise de Laguna.—Un revers en Californie.—Situation du général Worth.—La marche de Santa-Anna sur Saltillo démentie.—Un projet d'attaque contre Tampico.—Le général Scott.

Les arrivages et les nouvelles du Mexique se succèdent avec une rapidité qui laisse à peine aux événements le temps de se dérouler. Aussi ne nous apportent-ils trop souvent que des rumeurs, des redites ou des contradictions. Cette fois cependant, les trois navires qui, depuis notre dernier numéro, sont arrivés presque simultanément du théâtre de la guerre, nous apprennent des faits intéressants sous plus d'un rapport.

Le premier est la prise de possession de Laguna par le commodore Perry. Cet officier supérieur est venu lui-même en apporter la nouvelle à bord du *Missisipi*, entré à Norfolk le 12 janvier. C'est le 20 décembre qu'il s'est emparé de port mexicain, dans lequel il a détruit toute l'artillerie et toutes les munitions de guerre qui s'y trouvaient, ainsi que dans les forts.

Par contre, des renseignements officiels sont venus confirmer le revers éprouvé par les Américains en Californie. Seulement, ce revers n'a pas été aussi sanglant au lieu l'annoncé d'abord. Le 14 septembre a eu lieu un engagement dans lequel trois Américains ont été blessés et vingt-sept faits prisonniers; les Mexicains ont perdu un homme. A la suite de cet avantage, ces derniers mirent le siège devant Ciudad de los Angeles, qui capitula au bout de trois jours. Les avis reçus ne disent pas si les vainqueurs, à la tête desquels se trouvait le général Flores, ont poursuivi le cours de leur succès.

D'un autre côté, le steamer *Alabama* a apporté des nouvelles de Brazos Santiago jusqu'au 3 de ce mois, c'est-à-dire de quatre jours plus récentes que celles que nous avons enregistrées dans notre dernier numéro, et d'une nature beaucoup plus rassurante pour la situation de l'armée américaine. Il est vrai que des rumeurs sinistres avaient couru à Matamoros, où il n'était bruit que de batailles, de marches et de contremarches. On allait jusqu'à dire que la division du général Worth avait été coupée; que le général Worth s'était replié sur Monterey, et que le général Taylor était cerné dans cette dernière ville. Mais les lettres de Saltillo ne confirment aucun de ces incidents fâcheux; au contraire, le général Wool, qui se trouvait à Parras, ayant appris la présence dans le voisinage d'un corps d'observation mexicain, se serait mis aussitôt en marche, et aurait opéré sa jonction avec le général Wool, tandis que les divisions Twigg et Quitman arrivaient d'un autre côté. On présume aussi que le général Taylor a dû entrer peu de temps après dans Saltillo, où se trouverait ainsi réuni un effectif d'environ huit mille hommes. L'imminence du danger signalé par le général Worth a donc diminué de beaucoup.

D'ailleurs la marche et les projets de Santa-Anna contre Saltillo ne sont aujourd'hui rien moins que certains. D'une part, des lettres de San-Luis de Potosi du 17 décembre ne mentionnent aucun mouvement de l'armée mexicaine, ce qui est assez difficile à concilier avec la présence de Santa-Anna à trois jours de marche de Saltillo, que les émissaires américains ont signalés le 16 du même mois. De plus, il serait assez singulier que cette armée, signalée le 16, ne fût arrivée le 25, époque jusqu'à laquelle vont à peu près nos avis de Saltillo. Il se pourrait donc bien, en somme, que le général Worth n'eût eu à redouter qu'un péril imaginaire, et qu'il ne restât plus qu'à lui dire:

Remettez-vous, seigneur, d'une alarme aussi chaude. Nous ne serions pas étonnés, au demeurant que le mouvement de Santa Anna se trouvât définitivement démenti. Cette marche eût été, nous l'avons dit, une dérogation au plan formé par lui, lequel d'après nos renseignements particuliers, devait être immuable. Cependant il était possible qu'un changement d'idée eût été nécessaire par les nouvelles dispositions du général Taylor, et l'on ne saurait refuser d'admettre qu'une attaque imprévue contre Saltillo aurait pu avoir des suites désastreuses pour l'armée américaine. A cet égard nous ne saurions partager complètement les vues émises par le *Delta* de la Nouvelle-Orléans. "Le mouvement de Santa-Anna nous semble, dit ce journal, une démarche irréfutable. La grande force de sa position à San Luis consistait dans les immenses difficultés que l'armée d'invasion devait rencontrer en traversant un pays désolé. En marchant sur Saltillo, il donne à son ennemi l'avantage qu'il avait lui-même: il a à attaquer une place bien fortifiée, avec des hommes fatigués et mis en désarroi par une pénible route de trois cents milles. S'il échoue, sa retraite doit être désastreuse; s'il réussit, il ne fera que reprendre une place rendue, il y a deux mois, par les Mexicains sans brûler une amorce, et se mettre à une proximité dangereuse du centre des opérations militaires à Monterey."

D'ailleurs, des lettres mexicaines reçues par une maison de commerce de New-York, et auxquelles nous avons tout lieu d'ajouter foi, assurent que les projets

de Santa-Anna ont un tout autre but, et que, tandis que l'on accourt à la défense de Saltillo, il menace en réalité Tampico. S'il en est ainsi, l'alerte du général Worth s'expliquerait par une fausse démonstration faite à dessein dans cette direction afin d'attirer les forces américaines de ce côté et d'opérer ainsi une diversion puissante au profit de ses desseins réels. Ajoutons que les nouvelles de Tampico mentionnent toujours de vagues appréhensions d'une attaque de la part des Mexicains, ce qui semblerait attester encore un nouveau poids à l'hypothèse dont nous venons de parler d'après ce vieil adage qu'il n'y a point de fumée sans feu.

Nous devons encore citer à ce propos une lettre reçue à Tampico et écrite de San Juan del Arroyo. Cette lettre donne comme positif que, le 10 décembre, le général Gonzalez, à la tête d'un corps de 7,000 hommes de cavalerie, devrait être en marche pour sur Tampico. Si ce mouvement a été effectué, les Mexicains ont dû se rencontrer avec la division du général Patterson qui, aux dernières dates, avait déjà traversé la rivière à San Fernando, et poursuivait sa route sur Victoria, dont l'occupation offre une certaine importance, comme la dernière passe qui reste encore ouverte pour arriver à San Luis.

Il nous est du reste permis d'être dans l'incertitude sur les mouvements de Santa-Anna, car le général Scott lui-même qui se trouvait, ainsi que nous l'avons dit à Brazos Santiago, ne savait guère que nous l'avons tenu. A la date du 28 décembre, il écrit que le lendemain il va se mettre en route, en quête de nouvelles officielles sur lesquelles il puisse baser sa conduite. Il ajoute en même temps que les événements peuvent l'entraîner jusqu'à Monterey. "Si Santa-Anna, dit-il en terminant, a pris l'offensive il faut qu'il soit repoussé." Une autre lettre écrite par un des officiers qui l'accompagnent confirme l'ignorance dans laquelle ils sont des mouvements de l'ennemi. La lettre n'est pas un des traits les moins curieux de cette campagne, que cette impossibilité dans laquelle se trouve un général, sur le théâtre même de la guerre, de connaître exactement ce qui se passe à quelques jours de lui.

Courrier des Etats-Unis. Par le Télégraphe électrique. Washington, 15 janvier, 1847. SÉNAT.—Rejet de la lieutenant-générale.— M. Benton demande le consentement unanime du sénat pour présenter un bill autorisant la concession de terres publiques aux officiers non commissionnés et aux soldats qui auront servi durant la guerre. M. Cameron s'oppose à cette proposition qui renverserait l'amendement proposé hier par lui. Le bill pour l'augmentation de l'armée est repris, et après un court débat sur l'amendement relatif à la concession de terres, est renvoyé à demain. Le bill relatif à la nomination d'un lieutenant-général est ensuite repris. M. Badger s'oppose à ce projet qui serait, dit-il, une injustice pour les généraux Scott et Taylor. Tous deux sont pleins d'expérience et ont bien mérité de leur pays. Pourquoi donc donner à penser qu'on manque de confiance en eux, ou commettre l'acte injustifiable, impolitique et peu généreux de les supplanter. Après ce discours, M. Mangum propose un vote d'épreuve pour mettre la proposition de côté. Cette motion est adoptée par 28 voix contre 21. La lieutenant-générale se trouve ainsi rejetée. Le sénat s'occupe du bill relatif à la gradation des terres publiques et s'ajourne. CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS.— La chambre reprend le bill de l'Oregon et adopte un amendement qui limite à deux mille dollars l'indemnité du délégué de ce territoire au congrès. Ce délégué devra être citoyen du territoire, et ne devra exercer que pendant la session pour laquelle il aura été élu. On adopte également des articles supplémentaires ordonnant que les officiers de ce territoire nommés par le président devront fournir cautionnement. Le comité lève la séance, et le bill et les amendements sont soumis à la chambre. M. Burt propose d'insérer dans le bill une clause reconnaissant une ligne pour le compromis du Missouri. Cette motion est rejetée par 113 voix contre 82. Les amendements approuvés dans le comité général sont adoptés.—On passe ensuite au vote du bill ainsi amendé. M. Leake explique alors les motifs qui le font voter contre. Le Sud ne peut ni ne veut, dit-il, souffrir plus longtemps l'intervention du Nord dans ses droits. L'honorable membre révoque cet acte, s'il passe, comme une violation flagrante du compromis du Missouri. M. Kennedy, de l'Iowa, lui succède. Il a toujours voté et votera toujours contre toute extension de l'esclavage. M. Douglas déclare qu'il est prêt à aborder la question en temps opportun, lorsque viendra la proposition de M. King de New-York prohibant l'esclavage dans tout territoire nouvellement acquis. Alors il proposera par amendement d'insérer le compromis du Missouri. M. Clernaud, de l'Illinois, parle dans le même sens. Après avoir encore entendu MM. Rheatt, Petit et Thurman, la chambre s'ajourne sans avoir émis de vote.

DOUZIÈME ASSEMBLÉE

DES INSTITUTEURS DU DISTRICT DE QUÉBEC.

Séance du 16 janvier 1847.

M. le président étant au fauteuil; le secrétaire donna lecture des états de la dernière assemblée et aussi d'une lettre de M. le Surintendant de l'Éducation. Il fut ensuite procédé aux ordres du jour.

Le vénérable M. Berthelot lut une savante dissertation sur les analyses grammaticales. Après quoi, les résolutions suivantes furent adoptées unanimement: Sur motion de M. F. Juneau, secondé par M. Ed. Dolbec, Il est résolu—Que les remerciements de cette société soient présentés au vénérable M. Berthelot pour sa savante et intéressante dissertation, et aussi pour l'intérêt tout particulier qu'il porte à l'avancement de cette association. Sur motion de M. Ed. Dolbec, secondé par M. J. B. Dugal, Il est résolu—Que les membres de l'association des instituteurs du district de Québec, suivant la recommandation qui leur en a été faite par M. le Surintendant, se conforment à la loi qui les oblige de passer devant l'un des bureaux des examinateurs.

de Santa-Anna ont un tout autre but, et que, tandis que l'on accourt à la défense de Saltillo, il menace en réalité Tampico. S'il en est ainsi, l'alerte du général Worth s'expliquerait par une fausse démonstration faite à dessein dans cette direction afin d'attirer les forces américaines de ce côté et d'opérer ainsi une diversion puissante au profit de ses desseins réels. Ajoutons que les nouvelles de Tampico mentionnent toujours de vagues appréhensions d'une attaque de la part des Mexicains, ce qui semblerait attester encore un nouveau poids à l'hypothèse dont nous venons de parler d'après ce vieil adage qu'il n'y a point de fumée sans feu.

Nous devons encore citer à ce propos une lettre reçue à Tampico et écrite de San Juan del Arroyo. Cette lettre donne comme positif que, le 10 décembre, le général Gonzalez, à la tête d'un corps de 7,000 hommes de cavalerie, devrait être en marche pour sur Tampico. Si ce mouvement a été effectué, les Mexicains ont dû se rencontrer avec la division du général Patterson qui, aux dernières dates, avait déjà traversé la rivière à San Fernando, et poursuivait sa route sur Victoria, dont l'occupation offre une certaine importance, comme la dernière passe qui reste encore ouverte pour arriver à San Luis.

Il nous est du reste permis d'être dans l'incertitude sur les mouvements de Santa-Anna, car le général Scott lui-même qui se trouvait, ainsi que nous l'avons dit à Brazos Santiago, ne savait guère que nous l'avons tenu. A la date du 28 décembre, il écrit que le lendemain il va se mettre en route, en quête de nouvelles officielles sur lesquelles il puisse baser sa conduite. Il ajoute en même temps que les événements peuvent l'entraîner jusqu'à Monterey. "Si Santa-Anna, dit-il en terminant, a pris l'offensive il faut qu'il soit repoussé." Une autre lettre écrite par un des officiers qui l'accompagnent confirme l'ignorance dans laquelle ils sont des mouvements de l'ennemi. La lettre n'est pas un des traits les moins curieux de cette campagne, que cette impossibilité dans laquelle se trouve un général, sur le théâtre même de la guerre, de connaître exactement ce qui se passe à quelques jours de lui.

Courrier des Etats-Unis. Par le Télégraphe électrique. Washington, 15 janvier, 1847. SÉNAT.—Rejet de la lieutenant-générale.— M. Benton demande le consentement unanime du sénat pour présenter un bill autorisant la concession de terres publiques aux officiers non commissionnés et aux soldats qui auront servi durant la guerre. M. Cameron s'oppose à cette proposition qui renverserait l'amendement proposé hier par lui. Le bill pour l'augmentation de l'armée est repris, et après un court débat sur l'amendement relatif à la concession de terres, est renvoyé à demain. Le bill relatif à la nomination d'un lieutenant-général est ensuite repris. M. Badger s'oppose à ce projet qui serait, dit-il, une injustice pour les généraux Scott et Taylor. Tous deux sont pleins d'expérience et ont bien mérité de leur pays. Pourquoi donc donner à penser qu'on manque de confiance en eux, ou commettre l'acte injustifiable, impolitique et peu généreux de les supplanter. Après ce discours, M. Mangum propose un vote d'épreuve pour mettre la proposition de côté. Cette motion est adoptée par 28 voix contre 21. La lieutenant-générale se trouve ainsi rejetée. Le sénat s'occupe du bill relatif à la gradation des terres publiques et s'ajourne. CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS.— La chambre reprend le bill de l'Oregon et adopte un amendement qui limite à deux mille dollars l'indemnité du délégué de ce territoire au congrès. Ce délégué devra être citoyen du territoire, et ne devra exercer que pendant la session pour laquelle il aura été élu. On adopte également des articles supplémentaires ordonnant que les officiers de ce territoire nommés par le président devront fournir cautionnement. Le comité lève la séance, et le bill et les amendements sont soumis à la chambre. M. Burt propose d'insérer dans le bill une clause reconnaissant une ligne pour le compromis du Missouri. Cette motion est rejetée par 113 voix contre 82. Les amendements approuvés dans le comité général sont adoptés.—On passe ensuite au vote du bill ainsi amendé. M. Leake explique alors les motifs qui le font voter contre. Le Sud ne peut ni ne veut, dit-il, souffrir plus longtemps l'intervention du Nord dans ses droits. L'honorable membre révoque cet acte, s'il passe, comme une violation flagrante du compromis du Missouri. M. Kennedy, de l'Iowa, lui succède. Il a toujours voté et votera toujours contre toute extension de l'esclavage. M. Douglas déclare qu'il est prêt à aborder la question en temps opportun, lorsque viendra la proposition de M. King de New-York prohibant l'esclavage dans tout territoire nouvellement acquis. Alors il proposera par amendement d'insérer le compromis du Missouri. M. Clernaud, de l'Illinois, parle dans le même sens. Après avoir encore entendu MM. Rheatt, Petit et Thurman, la chambre s'ajourne sans avoir émis de vote.

DOUZIÈME ASSEMBLÉE

DES INSTITUTEURS DU DISTRICT DE QUÉBEC.

Séance du 16 janvier 1847.

M. le président étant au fauteuil; le secrétaire donna lecture des états de la dernière assemblée et aussi d'une lettre de M. le Surintendant de l'Éducation. Il fut ensuite procédé aux ordres du jour.

Le vénérable M. Berthelot lut une savante dissertation sur les analyses grammaticales. Après quoi, les résolutions suivantes furent adoptées unanimement: Sur motion de M. F. Juneau, secondé par M. Ed. Dolbec, Il est résolu—Que les remerciements de cette société soient présentés au vénérable M. Berthelot pour sa savante et intéressante dissertation, et aussi pour l'intérêt tout particulier qu'il porte à l'avancement de cette association. Sur motion de M. Ed. Dolbec, secondé par M. J. B. Dugal, Il est résolu—Que les membres de l'association des instituteurs du district de Québec, suivant la recommandation qui leur en a été faite par M. le Surintendant, se conforment à la loi qui les oblige de passer devant l'un des bureaux des examinateurs.

Sur motion de M. J. B. Dugal, secondé par M. Ed. Dolbec, Il est résolu—Que M. le Président de cette association, comme faisant partie du bureau d'examineurs, soit prié de s'enquérir auprès du dit bureau, de la manière dont il procédera à l'examen des instituteurs ainsi que des formalités à remplir avant cet examen, et d'en faire rapport à cette association. L'assemblée s'est ensuite ajournée au premier samedi de mars prochain.

(Signé,) ANT. LÉGARÉ, Président. F. E. JUNEAU, Secrétaire.

On écrit du Port-au-Perail à un jeune Monsieur de cette ville :

"Dans la nuit du 12 au 13 Janvier, la maison d'Elie Hudon, écuyer, aux Grandes Bergeronnes, est devenue la proie des flammes et un enfant de 6 ans est demeuré enseveli sous les ruines; deux autres enfants plus âgés sont grièvement brûlés et M. Hudon lui-même a beaucoup souffert en cherchant à sauver sa famille. Pour comble d'infortune, un de ces petits malheureux après avoir passé par le feu s'est gelé les pieds en gagnant un abri. Huit mois avant, le moulin de M. Hudon, avait brûlé au même endroit, rien n'était assuré et la perte est d'environ £800.

La coque et les agrès de la barque *Aurelian*, de Portsmouth, J. Forbes, capitaine, qui a fait naufrage 12 milles au-dessous de Cap-Chat, ont été vendus hier à la Bourse au compte des assureurs, à MM. Atkinson et Usborne et co., pour £130. La cargaison (de bois) du navire *Mersey*, qui a fait naufrage à Matane, a aussi été vendue hier à H. J. Noad, écuyer, pour £31.

Montréal, 19 janvier.—La cour des Sessions Trimestrielles de la paix vient de terminer ses séances. Le grand jury a donné son présentement. La longueur de ce document nous empêche de le publier. Nous allons repasser ses principales recommandations. Le crime agité dans cette augmentation et c'est à l'intempérance qu'est due cette augmentation; le grand jury recommande de diminuer le nombre de licences d'auberges, etc. Il se plaint ensuite de charretiers, cette nuisance à la cour des Sessions de la plus grande attention de la police. Le grand jury dans le cours de ses recherches ayant appris que des fraudes considérables ont été faites en cette ville, par un individu au préjudice de certaines banques et de particuliers, a fait venir devant lui les officiers de ces institutions et les personnes ainsi trompées, et regrette de dire, que les informations qui lui étaient parvenues ne sont que trop fondées. L'époque avancée de la cour a empêché de soumettre des indications contre le susdit individu, mais le jury a communiqué à la cour les dépositions des témoins examinés, etc., afin que la justice procède, etc. Le grand jury a trouvé la grand en bon ordre. Il recommande de faire sortir au grand air, dans la cour de la prison, les prisonniers qui n'ont pas encore subi leur procès. Le grand jury regrette qu'une ville populeuse et florissante comme Montréal, n'ait pas de MAISON D'INDUSTRIE, et recommande fortement l'établissement d'une telle maison, etc., etc.—Revue.

Notre digne maire, J. E. Mills, écuyer, vient d'adresser une lettre au président de l'association des pompiers de Montréal dans laquelle il lui offre la magnifique donation de £150 pour aider la caisse de secours qu'ils viennent de former pour secourir les pompiers qui seraient blessés ou éprouveraient quelques accidents dans l'exécution de leurs devoirs et pour secourir les enfants, en cas de mort. L'association lui a voté des remerciements.—Idem.

Un écrivain Américain dit quelque part que les Etats-Unis sont bornés au nord par l'aurore boréale, à l'est par le soleil levant, à l'ouest par l'horizon et au sud par aussi loin qu'il leur plaira d'aller!—Idem.

Extraits divers.

Une nouvelle spéculation.—Plusieurs négociants de New-York ont été, ces jours derniers, habilement exploités par une société d'adroits industriels dont nous allons exposer le plan d'opérations: Ces honnêtes spéculateurs avaient contrefait le timbre de la poste de la Nouvelle-Orléans, puis ils appliquaient ce timbre sur des lettres qu'ils fabriquaient eux-mêmes, et qu'ils allaient porter à domicile. C'était un bénéfice tout clair d'un schelling par lettre: 10 cents pour le postage de la Nouvelle-Orléans à New-York, et deux cents de supplément pour le porteur. Ils avaient soin de ne pas s'adresser aux offices des négociants qui, la plupart ayant des boîtes à la poste, auraient aisément découvert la fraude, mais ils allaient frapper aux résidences privées, au beau moment des affaires; la famille ne se doutait de rien, payait, et le tour était fait. Voici qu'elle était, généralement, la teneur de ces lettres datées, comme nous l'avons dit, de la Nouvelle-Orléans: "Mon cher Monsieur, " Si vous êtes véritablement M... (noms et prénoms) ayez l'obligeance de m'en informer sans délai; j'ai à vous faire des communications de la dernière importance." L'expéditeur donnait son adresse à la Nouvelle-Orléans, le négociant de New-York s'empressait de lui répondre, en affranchissant, bien entendu, ce qui venait encore ajouter dix cents aux douze qu'il avait déjà déboursés, et, comme on le pense bien, les communications n'arrivaient pas. Les industriels qui se sont jusqu'à ce jour, livrés à cette lucrative spéculation n'ont pas été déjoués; nous croyons utile d'avertir nos lecteurs de se tenir sur leurs gardes.

Le danger de trop bien servir les rois.—On lit dans la Gazette de Cologne du 23 novembre: "La Cour criminelle de Berlin a eu à juger, le 11 de ce mois, un délit de lèse-majesté; voici à quelle occasion. Au mois d'août dernier, l'accusé M. H... chimiste, avait demandé, par une lettre adressée au Roi, une audience pour lui faire des révélations sur un complot tramé contre sa vie: il avait surpris sans être vu, l'entretien de trois conspirateurs, et retiré de l'eau une lettre qu'ils y avaient jointe pour détruire toute trace de ce projet; l'accusé a joint à sa demande d'audience la copie de la lettre telle qu'il l'aurait déchiffrée, et dont il aurait détaché l'original.

Table with 2 columns: Route and Distance. Includes entries like 'De Québec à la Rivière du Loup 114 milles', 'De la Rivière du Loup à Temiscouata 36', 'De Temiscouata au Dégel 184', 'Du Dégel aux Petites-Chutes 26', 'Des Petites aux Grandes-Chutes 38', 'Des Grandes-Chutes à la Rivière Aristook 18', 'De la Rivière Aristook à Woodstock 57', 'De Woodstock à Frédéricton 59', '3661'.

Tous les faits allégués par l'accusé ont paru aux juges si vraisemblables, qu'ils n'ont pas hésité à y voir tout simplement l'intention de faire valoir ses prétendus services et d'obtenir une forte récompense. Mais l'accusé n'en sera pas seulement pour ses frais d'invention; le tribunal a jugé que, vouloir en imposer au Roi par de prétendues révélations, était manquer au respect dû à sa personne, et il a condamné M. H. à six mois de prison.

Les noms singuliers. — Un homme de Rouen s'appelait Quoi. Il n'est pas défendu de s'appeler Quoi! c'est même indiquer que l'on descend d'un grammairien ou d'un curieux; mais c'est peu flatteur. Il fut, je ne sais pour quelle cause, appelé en justice. Le président lui demanda son nom. — Quoi, répondit-il. — Votre nom? répéta le magistrat. — Eh bien! Quoi. — Vous ne répondez pas; vous êtes un insolent. — Pardos, je vous dis mon nom; Quoi, Justin Quoi. C'est seulement en lisant l'assignation que le président comprit qu'on pouvait s'appeler Quoi!

Vous avez vu dans les chroniques des tribunaux français deux ou trois inconveniens semblables! Un prévenu qui s'appelait Silence répondit en formulant son nom au juge qui le lui demandait, et qui le prit pour un manant jusqu'à preuve du fait.

Dans une affaire, l'audancier disait à un Auvergnat: Comment vous appelez-vous? — L'Auvergnat: Pourquoi. — L'audancier: Pourquoi? parce que j'ai besoin de savoir votre nom, et c'est votre nom que je vous demande. — L'Auvergnat: Je vous dis Pourquoi. — L'audancier avec vivacité: Je vais vous faire mettre à la porte. Croyez-vous que je sois ici pour m'amuser? — L'Auvergnat: Je ne demande pas mieux; faites-moi l'amitié de me mettre à la porte; je ne suis pas ici pour mon plaisir, liez plutôt. — L'audancier lisant: Assignation au Sieur Jérôme Pourquoi, porteur d'eau, etc. Ah! pardon, c'est différent.

On a vu les noms des mois portés par des hommes. M. Janvier, huissier, se rencontre à Paris, en 1825, chez M. Février, notaire, avec M. Mars, procureur du roi, qui venait de commander un surtout de table à M. Avril, et qui allait répondre à une lettre du savant abbé Mai, à Rome.

Les noms singuliers ont quelquefois produit en se réunissant des coïncidences bizarres. M. A. Jaufrat dans un *Boulevard d'un Parisien*, raconte qu'il s'est trouvé à un dîner de gastronomes ou les noms des quatre convives qui étaient devant lui, formaient une phrase; c'étaient: MM. Mangeon, Lebon, Petit, Jambon.

Vente affamé n'a pas d'oreilles. — Cette semaine, dit un journal de Lyon, un homme s'est présenté en plein midi devant l'étalage d'un boulanger à Villefranche, et en a détaché avec dextérité deux miches (pains d'une livre). Signalé aussitôt au boulanger, il fut poursuivi; mais dans sa course depuis l'église jusqu'à la rue des Frères, distance de quelques minutes, il eut le temps de dévorer une michette entière et la moitié de l'autre. Stupéfait d'une telle voracité, le poursuivant n'eut pas le courage d'arrêter ce pauvre diable, qui paraissait résumer sur son visage au teint livide, aux yeux creusés, la peinture la plus énergique et la plus pitoyable de la faim. Il lui abandonna même le dernier fragment de pain et le laissa achever à loisir son repas improvisé.

MARIAGE.

Au Cap-Santé, mardi, le 19 du présent, par le Rév. Messire Chabot, vicaire du lieu, Sieur L. Sévère Belle-Isle de Deschambault, à Dlle. Marie A. Garneau, fille de Sieur F. X. Garneau, du Cap-Santé.

DÉCÈS.

Décédé à 5 heures un quart du soir, à l'Hospice St. Joseph, Messire Pierre-Réné Joyer, à l'âge de 83 ans 1 mois. Il était le doyen de prêtre du clergé canadien, ayant été ordonné le 24 mars 1787. Il a vu venir la mort sans frayer; il la désirait même; mais ses desirs quelques ardens qu'ils fussent pour s'unir à son Créateur étaient tempérés par sa soumission à la volonté de Dieu. Quelques moments avant d'entrer en agonie, il demanda: Quel jour est aujourd'hui? Comme on lui eut répondu que c'était le vendredi, il répondit par deux fois en levant les yeux au ciel: Oh! le beau jour! On peut dire de lui avec vérité: Bienheureux ceux qui meurent dans la Seigneurie! Ses obsèques ont eu lieu hier dans la cathédrale. M. de Charbonnel a chanté le service; Mgr de Martyropolis y assistait ainsi que quelques prêtres du Séminaire, et plusieurs autres prêtres des environs. Les prêtres éloignés n'ayant pu s'y rendre à cause de la proximité du dimanche. Son corps a été déposé dans les carvots de cette église. Requiescat in pace. Il était de la Société des Trois Messes et de la Caisse Ecclésiastique de St. Michel de Québec. — *Gazette des Trois-Rivières*

AFFAIRES DE BANQUEROUTE.

Declaration.

5 janvier 1847.

Maxfield Sheppard, de la cité de Québec, et Winchworth Tremain, de Cobourg, marchands associés et faisant commerce dans la cité de Québec, nous les noms et raison de Maxfield Sheppard et compagnie; Jean-Casimir Bruneau, écuyer, juge-commissaire. Assemblée des créanciers, le 30 du courant, à 11 heures.

Assemblées après Déclaration.

Il y aura assemblée des Créanciers de Joseph Boucher, le 26 courant, à 11 heures du matin.

VENTES PAR ENCAN.

Le 1er février prochain, à 11 heures — La coque du navire *Reliance*, de 605 tonneaux, couverte en cuivre, tel qu'elle est à Matane; les agrès, et la cargaison consistant en bois de chêne, grise, pin rouge, pin blanc, etc.

CORPORATION DE QUEBEC.

JARDINIERS DEMANDÉS.

HÔTEL DE VILLE, HÔTEL DU PARLEMENT.

Québec, 23 Janvier 1847.

DES soumissions cachetées seront reçues par le greffier de la cité d'hui au 16 Février prochain, à 3 heures, P. M., de ceux qui voudraient affermer pour un an, conjointement ou séparément les deux jardins du gouvernement, situés à la Haute-Ville, et connus sous le nom de Jardin du fort et de Jardin du monument. Le fermier sera obligé de tenir les allées avec propreté et en bon ordre.

De faire et entretenir une plate-bande de fleurs de chaque côté des allées.

D'entretenir en bon état tous les arbres, arbustes, et autres plantes qui sont maintenant dans les dits jardins sans pouvoir en enlever aucun.

De permettre au public de visiter le jardin du monument à telles heures et sous telles restrictions qui seront ci-après déterminées par la Corporation.

Les soumissionnaires sont requis de fournir des certificats de capacité et de bonne conduite.

Par ordre, F. X. GARNEAU, Greffier de la Cité.

Corporation de Québec.

Hôtel-de-Ville, le 14 janvier 1847.

DES SOUMISSIONS cachetées seront reçues d'ici à VENDREDI, le 29 de ce mois, à TROIS heures de l'après-midi:

1^o Pour la publication des ANNONCES dans un journal français et un journal anglais de cette ville, du 1er février prochain, au 1er janvier 1848. Le prix devra être calculé — par ligne de 24m, petit texte (brevièrè).

2^o Pour les IMPRESSIONS qui pourraient être requises par la Corporation d'ici au 1er janvier 1848, suivant le devis qu'on peut voir au bureau du sousigné.

Les soumissions devront être faites séparément, endossées "Soumissions pour annonces," et "Soumissions pour impressions," et déposées au bureau du Greffier de la Cité, de qui l'on pourra obtenir toute information ultérieure, tous les jours depuis DIX heures du matin jusqu'à TROIS heures de l'après-midi.

Par ordre, F. X. GARNEAU, Greffier de la Cité.

Aux Fabriques.

LES fabriques pourront se procurer des baux de baux, approuvés, en s'adressant à la librairie catholique d'AUGUSTIN COTE & CIE., Québec, près du Palais Archi-Episcopal. Québec, 12 novembre 1846.

ÉLECTION

DES
CONSEILLERS DE VILLE.
ET DES
COTISEURS.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que l'Élection d'un Conseiller et d'un Cotiseur pour chacun des Quartiers St.-Louis, St.-Jean, du Palais, St.-Roch, St.-Pierre et Champlain de cette Cité, aura lieu, conformément à l'Acte de la 8me Victoria, Chap. LX, Sect. III.

LUNDI

1 Février Prochain,

Et qu'elle se fera aux lieux suivants savoir:—

Quartiers.	Conseillers sortans.	Lieux des élections	Présidens des élections.
St. Louis.	George Okil Stuart.	Hôtel de Ville, Rue St. Louis.	J. Wilson.
Du Palais.	H. S. Scott,	Chab. d'Assemblée, Bourse, chambres de M. Hobrough.	J. Hall.
St.-Pierre.	T. W. Lloyd,	Douane, rue du Cul-de-Sac.	M. Connolly.
Champlain.	J. Doran,	Maison de M. Joseph Allard, rue St.-Joseph.	J. Maguire.
St.-Roch.	Joseph Laurin,	Maison de M. Pierre Gingras, côté sud de la rue St.-Jean.	G. Guay.
St.-Jean.			U. J. Tessier.

N. B. Le Poll s'ouvrira à neuf heures A. M.

Par ordre du Maire, F. X. GARNEAU, Greffier de la Cité.

Compagnie d'Assurance du Canada contre le Feu.

Québec, 16 janvier 1847.

LES créanciers de la compagnie d'Assurances du Canada contre le Feu sont par le présent requis, de manière à faciliter la déclaration de paiement d'un second dividende, de s'adresser au bureau de la compagnie susdite, le ou avant le 1er FEVRIER PROCHAIN, leurs réclamations respectives jusqu'à cette date.

Par ordre, DANIEL McCALLUM, Secrétaire.

LE Dr. JEAN LANDRY, ex-Chirurgien interne de l'Hôpital de Marine, a établi son domicile dans la rue St. Ursule, No. 44, près de la rue St. Jean. Québec, 12 janvier 1847.

A. Bélanger,

NOTAIRE,

SAINT ROCH DE QUEBEC,

No. 5, Rue Belair,

Office ouverte depuis 4 heures jusqu'à 9 heures, P. M.

Extraits des Règles de l'Assemblée Législative du Canada.

RESOLU, 66.—Qu'avant qu'il soit présenté à cette Chambre aucune Pétition pour obtenir permission d'introduire un Bill Privé pour ériger un Pont ou des Ponts, pour régler quelque Commune, pour ouvrir quelque chemin de Barrières, ou pour accorder à quelque individu ou à des individus quelques droits ou privilèges exclusifs quelconques, ou pour altérer ou renouveler quelque Acte du Parlement Provincial, pour de semblables objets, il sera donné notice de la demande qu'on se propose de faire, dans un des Papiers publics du District, publiés en Anglais, et dans l'un de ceux publiés en Français, s'il y en a, et par une affiche posée à la porte des Eglises des Paroisses ou Townships qui pourront être intéressés à telle application, ou à l'endroit le plus public, s'il n'y a point d'Eglise, pendant deux mois, avant que telle Pétition soit présentée.

RESOLU, 67.—Qu'à l'avenir, cette Chambre ne recevra des Pétitions pour des Bills Privés que dans les premiers quinze jours de chaque Session.

RESOLU, 70.—Qu'après la présente Session, et avant qu'il soit présenté à cette Chambre aucune Pétition pour obtenir permission d'introduire un Bill Privé pour ériger un Pont de Péage, la personne ou les personnes qui se proposent de pétitionner par la Règle solennelle et sixième, donneront aussitôt même temps et de la même manière un Avis, notifiant les taux qu'elles se proposent de demander, l'étendue du privilège, l'élevation des Arches, l'espace entre les Culées ou Piliers, pour le passage des Cages, Cages et Bâtimens, et mentionnant, si elles se proposent de bâtir un Pont-levis ou non, et les dimensions de tel Pont-levis.

RESOLU, 71.—Que tous les frais et dépenses occasionnés par les Bills privés qui accordent quelque avantage ou privilège exclusif, et les procédures y relatives dans cette Chambre, ne doivent pas retomber sur le public, et qu'il est juste et raisonnable que par ceux de ces frais et dépenses soit supportée par ceux qui demandent les dits Bills, et une somme qui ne sera pas moindre que £20 sera déposée entre les mains du Greffier de cette Chambre par le Pétitionnaire avant la deuxième lecture d'aucun tel Bill.

W. B. LINDSAY, Greffier de l'Assemblée.

MEM.—Aucune Pétition imprimée ne sera, dans aucun cas reçue; aucune Pétition ne sera non-plus reçue à moins que des signatures réelles ne soient apposées sur la même feuille de parchemin ou papier, sur lesquelles la dite Pétition sera écrite.

À être publiés en langues Anglaise et Française, dans le *Canada Gazette* et la *Gazette officielle de Québec*; en langue Anglaise dans la *Gazette officielle de Toronto*, et en langue Française dans le *Le Canadien*, *La Minerve*, *L'Aurore des Canadas* et le *Journal de Québec*, jusqu'à la prochaine réunion de la Législature.



Ligne de diligences entre Québec et la Rivière du Loup (en bas.)

"LIGNE BLEUE."

LES Soussignés informent le Public qu'ils se sont associés pour l'établissement d'une ligne non interrompue de diligences, sous le nom de "Ligne bleue," pour le transport des Voyageurs, entre Québec et la Rivière du Loup inclusivement. Ils espèrent, par leur assiduité, et par la commodité et la propreté de leurs voitures, qui seront couvertes en hiver, et encore par le choix d'excellents chevaux qu'ils ont fait tout exprès pour l'établissement de cette ligne, mériter l'encouragement du public.

Cette ligne est maintenant en opération, et le sera, sans interruption, en été comme en hiver. Pour plus ample information, on pourra s'adresser à E. et G. Hough, Haute-ville de Québec, Thomas Fraser, Pointe-Lévy, Victor Pelletier, Beaumont, Michel Lespérance, St. Thomas, Siméon Talbot, Cap St. Ignace, George Gagnon, St. Roch, Honoré Roy dit Dédardin, Kamouraska, Siméon Larochelle, Rivière du Loup.

Québec, 16 janvier 1847.

LA BANQUE DU PEUPLE.

AVIS.

LES ACTIONNAIRES de la Banque du Peuple sont notifiés par les présentes, de PAYER le 6me VERSEMENT de DIX par Cent sur leurs nouvelles parts, le ou après le PREMIER JANVIER 1847.

Par ordre des Directeurs, B. H. LEMOINE,

Québec, 9 Janvier, 1847.

AVIS.

TOUTES les personnes qui ont intention de faire application pour des avances d'argent pour emprunt pour rebâtir leurs maisons détruites par les incendies du 28 mai et 28 juin 1845, sont requises de le faire d'ici au 1er février prochain.

A. W. COCHRAN, Ls. PANET, Commissaires.

Québec, 8 janvier 1847.

PIERRE DROUIN, meublier, chaisier, ébéniste, etc. a son atelier, no—rue des Fossés, près la rue Craig. Québec, 28 novembre 1846.

BUREAU DES TERRES DE LA COURONNE.

Montréal, 14 novembre, 1846.

AYANT plu à Son Excellence le Gouverneur général d'ajouter à l'Agence d'Andrew Ross, écuyer, de Frampton, les divers townships qui étaient ci-devant sous celle de William Poyer, écuyer, démissionnaire;

Avis public est par le présent donné que l'Agence du dit Andrew Ross, ainsi augmentée, comprend maintenant les townships suivants dans le Bas-Canada, savoir: Buckland, Cranbourne, Frampton, Jersey, Linière, Marlow, Stanley, Standon, et son augmentation, Ware et Watford.

À être publié une fois par semaine, pendant trois semaines, dans le *Québec Gazette*, le *Canadien*, le *Québec Mercury*, et le *Journal de Québec*, en leur langue respective.

La Compagnie d'Assurance de Montreal contre le Feu.

CAPITAL

£200,000,

ASSURE les propriétés contre les risques d'Incendie à des "taux modérés de Prime," à son Bureau, dans l'Edifice du Parlement. Québec, 2 janvier, 1847.

A VENDRE.

CETTE grande et belle maison, n° 18, rue St. Louis, appartenant aux héritiers du lieutenant-colonel G. Taylor, C. B. Cette maison occupée depuis 14 ans par l'état major, se compose de trois étages, elle a cinq fenêtres de face sur la rue, une cour avec sortie sur le derrière et toutes les dépendances de l'habitation la plus confortable. A défaut d'offres suffisantes avant le 28 de ce mois, elle sera vendue à l'encan. S'adresser à M. LOUIS PANET, Notaire.

NOAH FREER.

Québec, 14 janvier 1847.

DEMANDE.

ON a besoin d'un compagnon Manchonnier chez un manufacturier de cette ville. S'adresser à ce bureau. Québec, 6 janvier 1847.

A VENDRE.

A UN prix réduit, un superbe Piano, de la manufacture de Broadwood et fils. S'adresser à ce bureau. Québec, 31 décembre 1846.

ÉLECTION

DES
Conseillers de Ville
ET DES
COTISEURS.

HOTEL-DE-VILLE, QUEBEC.

17 décembre, 1846.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que l'Élection d'un Conseiller et d'un Cotiseur pour chacun des Quartiers St.-Louis, St.-Jean, du Palais, St.-Roch, St.-Pierre et Champlain, de cette Cité, aura lieu, conformément à l'Acte de la 8me Victoria, Chap. LX, Sect. II, le

1er Février prochain.

(Les places d'élection seront indiquées plus tard.)

LISTES DES VOTEURS.

Par les Sections 19 et 20 de l'ordonnance de la 3me et 4me Vic. Chap. XXXV, il est statué

"QUE le Conseil de Ville pourvoiera, par un Règlement, à ce qu'il soit fait des LISTES de toutes les personnes qualifiées à voter aux Elections des Conseillers et autres officiers de ville, par les quelles le droit de voter à telles élections sera déterminé; et que toute personne désirant voter à aucune élection de Conseiller produira, avant qu'il lui soit permis de voter, un CERTIFICAT signé de l'Officier qu'il appartiendra, de sa qualification conformément à ce règlement.

Par un Règlement passé par le Conseil de Ville, il est ordonné "Que le dit certificat de qualification sera revêtu de la signature du GREFFIER DE LA CITE."

Les certificats seront livrables, au bureau du Greffier de la Cité, tous les jours (les dimanches et fêtes exceptés) de 10 heures A.M. à 3 P.M., à dater du 2 janvier prochain, pour les quartiers St.-Louis, St.-Jean, du Palais, St.-Roch; et du 15 du même mois pour les quartiers St.-Pierre et Champlain, jusqu'au jour de l'élection inclusivement.

Par Ordre du Maire,

F. X. GARNEAU, Greffier de la Cité.

N. B. Afin d'éviter les délais et la confusion dans la livraison des certificats le jour de l'élection, les Electeurs sont respectueusement priés de les leur avoir avant.

Les certificats ne seront donnés qu'aux électeurs en personne ou leurs fondés-de-pouvoir.

F. X. G.

A vendre.

St. François de la Rivière du Sud, près le moulin farine de Dames de l'Hôpital Général, un terrain d'environ trois arpents en superficie avec les bâtisses dessus construites, lesquelles consistent en deux maisons, un hangar, une laiterie et une remise, le tout en bon ordre et pour un prix très modéré. Cet emplacement situé dans un endroit très fréquenté sur les confins des paroisses St. François et St. Pierre, serait un poste avantageux, pour un commerçant. S'adresser au propriétaire M. G. Fournier, à Bécancour, ou à Québec, au soussigné,

T. FOURNIER, Rue Haldimand, No. 7

Québec, 31 octobre 1846.

Departement des terres de la Couronne

MONTREAL, 26 septembre 1846.

Il a plu à Son Excellence le Gouverneur-Général nommer ANTHONY S. SLES, écuyer, de Percé, Agent pour disposer des Terres publiques dans les townships de Douglas, Fox, la Baie de Gaspé Nord, la Baie de Gaspé Sud, Malbay, Newport, Percé, Rosier, Sydenham et York, dans le comté de Gaspé, Bas-Canada.

Huitres à vendre.

200 BARILS huitres Carraquettes, à vendre chez

D. O'DOUD, Basse-Ville.

Québec, 3 novembre 1846.

Ferblanc, Ferblanc.

Le soussigné offre en vente du ferblanc à couvrir d'une qualité supérieure à des prix réduits.

E. LACROIX, Basse-Ville.

Québec, 9 novembre 1846.

BIBLIOGRAPHIE CANADIENNE.

Esquisse de la VIE et des TRAVAUX apostoliques de

A vendre chez AUGUSTIN Côté & Cie. MGR. FRANCOIS-XAVIER LAVAL-MONTMORENCY, Et Chez MM. J. & O. CRÉMAZIE, Rue Ste. Famille.

PREMIER EVEQUE DU CANADA

1 vol. de 150 pages in-8, avec Portrait.

Cette Esquisse de la vie de Mgr de Laval Montmorency, annoncée dans le *Journal* comme devant paraître de bonne heure l'été dernier, a été retardée jusqu'à ce jour à cause du mauvais état dans lequel nous étai parvenu après quatre mois de retard le beau portrait qui doit lui servir de frontispice: il nous a fallu commander un nouveau tirage de ce portrait. Tout le monde aimera à lire la vie de celui qui fut le premier évêque du Canada et dont le nom a acquis un nouvel éclat de la discussion récente dont il a été l'objet. Les faits qui y sont relatés, sont d'une exactitude à toute épreuve, du moins si l'on en croit les documents authentiques qui lui servent comme d'appendice et qui exciteront beaucoup la curiosité du lecteur. Les luttes de Mgr de Laval avec les gouverneurs du Canada, sa puissante influence auprès de la cour de France, en ont fait un caractère historique sous le double rapport religieux et politique, et à ce double titre sa vie est intéressante à lire.

(NOUVELLE ANNONCE.)

COÛRS

SUIVI ET RAISONNÉ

SUR L'ART D'ECRIRE

LA

LANGUE FRANÇAISE

Le soussigné prend la liberté d'offrir ses plus sincères remerciements aux Dames et aux Messieurs de cette ville ainsi qu'à ses amis, pour l'encouragement libéral qu'il a reçu depuis qu'il a commencé son nouveau mode d'enseignement; il saisit cette occasion pour informer qu'il occupe maintenant la propriété de M. Pierre Roy, près des Remparts, rue St. François No. 13, où il continuera de donner tous les jours un Cours raisonné sur l'art difficile d'écrire la langue française grammaticalement sous le court espace de

Soixante Leçons.

Pour plus amples informations, s'adresser au Soussigné,
CHS. H. LAISSERAYE.
Québec, 20 août 1846.

BAZAR

DE LA SOCIÉTÉ CHARITABLE DES DAMES
CATHOLIQUES ROMAINES DE QUÉBEC.

Le public est respectueusement informé qu'il se tiendra un Bazar de cette société, dans la Grande Rue de la ci-devant Chambre d'Assemblée, MARDI le 19, MERCREDI le 20, et JEUDI le 21 janvier prochain, et qu'il sera ouvert tous les jours depuis 11 heures A. M. jusqu'à 4 heures P. M.

Le produit sera employé pour aider à rebâtir l'Asile des orphelins, détruit par l'incendie du 28 juin 1846.

Les personnes qui désirent y contribuer sont priées d'envoyer leurs effets aux dames ci-dessus mentionnées:

Mesdames VANFELSON,
" PAINCHAUD,
" McCORD,
" F. ROY,
" WOOLSEY.
Par ordre du comité,
SUSANNE VANFELSON,
Secrétaire.

Prix d'admission la 3d. enfants, moitié prix.
Québec, 21 décembre 1846.

AVIS

AUX BOULANGERS, AUX MARCHANDS ET AUX FAMILLES,
De la Ville et de la Campagne.

AVENDRE en gros et en détail, quelques balles de HOUBLON FRAIS de première inspection, de NEW YORK, à bon marché.

Chez O. GIROUX, M. D., Pharmacien, etc.,
24, Rue St. Jean, Québec.

AVIS.

Aux Médecins

De la Ville et de la Campagne.

Le soussigné recommande à leur attention son fonds de DROGUES, de MÉDECINES et surtout de PRÉPARATIONS CHIMIQUES de manufacture française et de sa propre manufacture et dont il peut garantir la pureté. L'encouragement libéral qu'il a reçu de ses concitoyens l'ayant mis en état de faire ses achats dans les meilleurs établissements, il pourra vendre à des prix très-modérés et accorder 5 pour cent d'escompte sur chaque achat d'au moins deux louis, argent comptant.

O. GIROUX, M. D., PHARMACIEN,
Fabricant de produits chimiques, etc.
Rue St. Jean, No. 21, Québec.

AVIS

Aux Marchands et aux Familles

De la Ville et de la Campagne.

Le soussigné offre en vente en gros et en détail à des prix modérés, un fonds très-considérable de DROGUES, DE MÉDECINES, DE BOIS A TEINTURE, DE REMÈDES A PATENTE, DE PARFUMS ET DE REMÈDES A L'USAGE DES FAMILLES.

Quand aux remèdes à patentes, il avertit le public qu'il ne trouve chez lui que ceux dont l'efficacité aura été reconnue. Il désire aussi attirer l'attention DES MARCHANDS DE CAMPAGNE sur une branche de commerce très-lucrative, celle de DROGUES et de MÉDECINES A L'USAGE DES FAMILLES, DE BOIS A TEINTURE et DE PARFUMS, qu'ils auront à bon marché et à 5 pour cent d'escompte sur chaque achat au-dessus de deux louis, argent comptant.

O. GIROUX, M. D. Pharmacien,
Chimiste, Drogiste, etc.
No. 24, Rue St. Jean, Québec.

ARPEMENTAGE.

JÉRÔME LÉGARE, arpenteur, tient son bureau dans une des salles du ci-devant Hôtel-de-ville, rue St. Louis.
Québec, 3 novembre 1846.

INSTITUTEUR DEMANDE.

On a besoin immédiatement dans la paroisse des Eboulements, en le comté de Saguenay, d'un Instituteur capable d'enseigner la langue française. S'adresser aux Commissaires d'école soussignés sur les lieux.

R. SAVARD,
J. LEVESQUE,
L. C. CLEMENT.

Eboulements, 16 septembre, 1846.

AVOINE A VENDRE:

25,000 MINOTS d'avoine à vendre, d'une qualité supérieure, maintenant en débarquement au quai de John Racy, vis-à-vis de la Casernes, rue St. Paul. S'adresser sur les lieux, ou au soussigné, rue des Remparts, No. 15.

NARCISSE C. FAUCHER.

5 juin 1846.

PROPRIÉTÉ A VENDRE.

UN terrain de 72 pieds de front sur toute la profondeur qu'il y a de la rue St. Vallier au cap, précisément à l'aboutissement de la rue St. Dominique, paroisse de St. Roch; avec les murs d'une maison à deux étages, en bon état malgré les ravages que leur a pu faire l'incendie du 28 mai.

S'adresser à dame veuve Cms. LEMIEUX, ou à M. PIERRE GAGNON, père.
Québec, 27 septembre 1846

Théophile Hamel.

PEINTRE d'Histoire, de Portrait, à l'honneur d'informer les Messieurs de Clergé, ses amis et le public en général, qu'il a établi son atelier en la maison ci-devant occupée par la Corporation comme Hôtel de Ville, et située en la Haute-Ville, Rue St. Louis, No. 13. Et qu'il étudie de peintures, etc., seront visibles tous les jours de la semaine depuis 9 heures A. M. jusqu'à 4 heures P. M.

Québec, 15 septembre 1846.

ALMANAC

des affaires.

BUREAU D'AVOCAT.

J. M. HUDON, avocat, a établi son Bureau chez D. Ross, écuyer, rue St. Louis, porte voisine de l'Honorable R. E. Caron.
Québec, 22 octobre, 1846.

AURÉLE PLAMONDON, avocat, tient son bureau dans l'étude de Jas. George Baird, éc., à l'encoignure des rues Des Jardins et St. Louis.
Québec, 24 octobre 1846.

T. FOURNIER, avocat, a établi son étude au no. 7, rue Haldimand, près de la cour.
Québec, 9 octobre 1846.

G. TALBOT, avocat, a établi son bureau en la demeure de M. W. Thom, Instituteur, rue St. Angèle, No. 6, près la résidence de M. Fozer.
Québec, 29 septembre 1846.

MELCHIOR FORTIER, avocat et agent. Bureau à Montréal, no 58, rue Notre-Dame, coin de la rue Ste.-Claire; résidence no. 4, rue Amherst, faubourg de Québec.

Le soussigné a transporté son domicile au no 8, vis-à-vis la propriété de JOS. HAMEL, écuyer, rue des Fossés, faubourg Saint-Roch, et tient son bureau, comme ci-devant au no 67, rue Saint-Louis, près du Palais de Justice.

J. P. RHEAUME,
Avocat et procureur.
Québec, 19 mai 1846.

Le soussigné informe le public qu'il demeure maintenant dans le faubourg St. Jean rue Aiguillon.

PIERRE GAUVREAU,
Architecte.
Québec, 4 juillet 1845.

JOS. LAURIN,

NOTAIRE

A TRANSPORTÉ son bureau dans le second étage de la maison de Jos. Tourangeau, Ecr. sur le marché St. Paul.
Québec, 5 mai 1846.

ETUDE DE NOTAIRE.

Le soussigné a établi son Etude en la demeure de M. Edouard Dostie, boulanger, rue St. Joseph.
Jos. LEFEBVRE
2 juin 1845.

J. BTE. PRUNEAU, notaire, a établi son bureau dans la maison de M. Jean Baillargeon, marchand, rue des Fossés, St. Roch.
Québec, 16 mai 1846.

Residence du Dr. Hubert.

Le Dr. HUBERT a établi son bureau dans le Faubourg St. Roch, chez M. F. Drolet, rue de la Reine, No. 15, seconde porte du coin de la rue du Pont.
Québec, 8 septembre 1846.

Le DOCTEUR TOURANGEAU informe le public qu'il a transporté son domicile à l'encoignure des rues Ste. Marguerite et de la Couronne, faubourg St. Roch.
Québec, 18 avril 1846.

Le docteur ROY a établi son bureau au numéro 23 rue du Palais.—27 nov. 1845.

Le DR. RINFRET MALOUIN a fixé sa demeure chez son père M. Rémi Malouin, rue d'Aiguillon, faubourg St. Jean.
Québec, 10 janvier, 1846.
Avis aux pauvres gratis depuis midi jusqu'à une heure.

Le DR. BLAIS, informe ses patients qu'il a établi sa demeure dans la rue Saint François, no. , faubourg St. Roch, près de chez le Dr. Rousseau.
Québec, 4 juin 1845.

M. le docteur Cayer tient son bureau dans la maison de M. Dugal, rue St. Valier, près la barrière.—15 mai 1846.

O. GIROUX, M. D.

Pharmacien, Chimiste, Drogiste, &c.
No. 24, RUE ST. JEAN.

Le soussigné a transporté son domicile sur les remparts, rue St. George, au No. 16, vis-à-vis la demeure du docteur Parent.

F. O. GAUTHIER,
avocat.
Québec, 5 mai 1846.

M. BILODEAU, Marchand de Provisions, rue St. Paul, No. 78, ci-devant propriété de F. Buteau, écuyer.
3 mars, 1846.

MICHEL PATRY, architecte, demeure maintenant à St. Roch, rue St. François
Québec, 19 juillet 1845.

François Barbeau,

PEINTRE-ENTREPRENEUR.

No. 20,

Rue Ste. Geneviève faubourg St. Jean.

Québec, 20 juin 1846.

CHARLES LETELLIER, horloger, ci-devant de Saint-Roch, a établi temporairement sa boutique, au no. 8 rue Notre-Dame, Basse-Ville.
Québec, 3 juin 1845.

F. E. GARANT, manchonnier et teinturier de pelletteries, No. 8, rue St. Jean, haute-ville, Québec.

J. B. AUDETTE & FILS, Cuir Anglais, Français, Américain et Canadien, Tabac en Torquettes, Cigare, savon, &c. Basse-Ville, rue St. Pierre.

CONFISEUR.

O. PELISSON, pâtissier, au numéro 10, rue St. Joseph, Haute-ville.
1er mai 1845.

W. M. RUTHVEN, Re.ieur, No. 27, rue Ste. Ursule, Haute-Ville.

MICHEL GAUVIN, de la ligne de voitures vertes, tient des chevaux de louage, au numéro 19, rue Couillard, Haute-Ville.

Dépôt de Quincaille

Papeterie, effets de Marine, etc.,

MAISON à l'encoignure des rues Saint-Nicolas et Saint-Paul,

Deuxième porte voisine de l'entrée du Parc à bois, PALAIS.

Le soussigné informe le public de Québec, les marchands et autres de la campagne, qu'il vendra en gros et en détail, toutes choses dans les lignes susdites, à des prix modérés, au lieu mentionné.

R. H. POOLE

Québec, 22 mai 1846.



PILULES DE HOLLOWAY,

CETTE INESTIMABLE MÉDECINE étant composée entièrement d'Herbes Médicinales, ne contient ni mercure, ni aucune autre substance délétère. Bénéfique pour la plus tendre enfance, ou pour la plus faible constitution, et également prompt et sûr pour déraciner la maladie dans l'être le plus robuste, elle est parfaitement inoffensive dans ses opérations et dans ses effets, tandis qu'elle cherche et qu'elle emporte les maladies de toutes espèces à quelque degré qu'elles soient arrivées, quelques anciennes et quelque enracinées qu'elles puissent être.

PARMI LES MILLIERS D'INVIDUS GUÉRIS par l'usage de cette médecine, dont un très grand nombre étant sur le bord du tombeau, ont été, avec un peu de persévérance Rendus à la Santé, et ont recouvré leurs forces quand tout autre moyen avait échoué.

LES PLUS AFFLIÉS ne doivent pas s'abandonner au désespoir, mais qu'ils fassent "une épreuve convenable" des "puissants effets de cette Médecine Extraordinaire" et ils auront bientôt recouvré le bonheur de jouir d'une bonne santé!

ON NE DOIT PAS PERDRE DE TEMPS à faire usage de ce remède pour toutes les maladies suivantes:—

Les Fièvres intermittentes	L'Erysipèle	Les Maladies du Foie	La Pierre ou la Gravelle
L'Asthme	Les Dérèglements des femmes	Le Lumbago, dit maux de Reins	La Tic-Douloureux
Les Taches sur la peau	Les Fièvres de toutes espèces	Les Hémorrhoides	Les Tumeurs
Les Fièvres Bilieuses	La Goutte	Les Rhumatismes	Les Ulcères
La Bile	Les Coliques	La Rétention d'Urine	Les Vers de toutes espèces
La Phthisie, ou Consommation	Les Maux de Tête	Les Scrofules, ou les Ecorceilles	Les Maladies Vénériennes
La Pulmonaire	Les Indigestions	Les Symptômes Secondaires	La Faiblesse, ou la perte des forces qu'elles qu'en soient les causes, &c.
La Débilité	Les Inflammations		
L'Hydropisie	La jaunisse		

A vendre chez J. MUSSON & Co., seuls agents pour Québec, au haut de la côte Lamontagne.

GRANDE COLLECTION DE

PELLETÉRIES NOUVELLES,

Manufacturées et non manufacturées,

DE FRANCE, D'ANGLETERRE ET DU CANADA,
D'une fraîcheur incomparable et d'une grande beauté,

Chez R. GINGRAS,

RUE ST. JEAN, HAUTE-VILLE, (Près de la maison Tétu.)

On se bornerait à cette simple enseigne, si les articles dont suit la liste ne méritaient pas d'être mentionnés d'une manière toute spéciale. On trouvera donc à la boutique susdite:

Manchons, Boas de la Martre plus belle, de France, du Nord, et d'imitation.
Ditto, ditto d'Ecureuil gris, de Lynx et Vison; Coiffures de pelletteries de tous les goûts pour dames et Messieurs, ainsi que gants et mitaines.

Collettes grandes et riches de peaux d'Ecureuil et d'Astracan.
Souliers d'Original teints et non teints; Raquettes et un grand assortiment de cannes d'hiver.

AUSSI,
Un assortiment complet de casques, casquettes et mitaines, pour les marchands de la ville et de la campagne.
Québec, 13 octobre 1846.

Nouveaux

ARRIVAGES

DE

PELLETÉRIES.

Le soussigné offre en vente

AU NUMERO 8, RUE ST. JEAN,

UN assortiment de belles Pelletteries, consistant en Manchons & Boas de Martre du Nord, ditto de Roche de France, d'Ecureuil gris, Lynx, Vison, Black Jenet, Imitation de Maître de France et autres.

Casques pour Dames & Messieurs, de goût & mode; Chapeaux de Draps garnis en pelletteries, Gants & Mitaines, Collettes d'Astracan et d'autres peaux; doublures de manteau, Coils & Collets, &c. Robes de Carioles (Boaf Illinois) de ornements pour do; Mitaines de cuir tanné, Caribou, Chamois, en gros et en détail.

AUSSI,

Gilets et Caleçons de chamois; Semelles de crin, comme préservatif contre le froid. Un choix de pelletteries fabriquées et non fabriquées, de Londres, en débarquement. Souliers d'original, Raquettes, Traines Sauvages, Baleines, etc.

N.B.—Le soussigné REPARÉ toutes sortes de pelletteries au plus court avis et dans le meilleur goût.

F. E. GARANT.

Québec, 5 octobre 1846.

DEPOT D'HORLOGES

ET MIROIRS AMERICAINS,

No. 9, rue Sous-le-Fort, Basse-Ville,

D. O'DOUD, ENCANTEUR.

N. B.—Eascans du Soir de Machandises Sèches, Quincaileries, etc., etc. le LUNDI et le MARDI de chaque semaine.—Québec, 26 juin 1846.